

Pétrole et gaz du Canada—Loi

qu'ils jettent les hauts cris lorsque le gouvernement veut imposer cela. Alors on parle de confiscation. Ce qui est confisqué pour enrichir encore les riches, ce sont les dollars fiscaux durement gagnés par les simples travailleurs du Canada. C'est un joli numéro que celui auquel mes amis à ma droite se livrent depuis deux semaines.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, c'est une joie pour moi de participer au présent débat. J'ai écouté les propos du croupion libéral. J'ai écouté ceux des socialistes à ma gauche. Ce qu'ils essaient de faire c'est de nous enlever nos libertés.

Il suffit de regarder ce qui se passe en Pologne.

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: La Pologne est l'exemple par excellence. Les habitants de ce pays ont perdu leurs droits. Ils sont aussi démoralisés. Le socialisme n'a pas fonctionné en Pologne et il ne donnera pas de meilleurs résultats ici. Mes collègues du parti progressiste-conservateur ont fait connaître leurs opinions à la population canadienne. Ils ont fait connaître la vraie mentalité des Canadiens. Les libéraux et leurs alliés socialistes se gargarisent des opinions du Kremlin et des autres pays socialistes.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Le Kremlin?

M. Nielsen: Il n'y a pas de quoi rire. La même chose pourrait se produire ici.

M. Fennell: La motion n° 21 propose une solution logique à cette loi d'expropriation.

Je suis habitué aux expropriations. Le ministre des Transports (M. Pepin) sait pourquoi. Le ministère des Transports a enlevé 18,000 acres de terrain à la population et lui arrache ensuite des impôts pour s'être arrogé ce droit. Je pense que le ministre pourrait nous donner son avis là-dessus. Il sait, je pense, que le gouvernement a commis une erreur. Il n'était pas ministre des Transports à l'époque, il peut donc se disculper.

Nous parlons d'une étendue géographique qui représente 40 p. 100 de la superficie du Canada. On ne peut prendre une décision à la légère quand elle touche une étendue de cette importance. Comment traitons-nous les premiers occupants du pays? Ce bill tient-il compte des intérêts de ces citoyens? Nous les dépossédons de leurs droits. Nous supprimons les droits des premiers habitants du pays. C'est une mesure qui a de graves conséquences, d'autant plus qu'aux termes des dispositions de la motion n° 22 le gouvernement ne s'accaparerait pas d'une part de 25 p. 100 mais bien de 50 p. 100. Ces pourcentages de participation sont pris aux dépens des autochtones du pays. On les spoliera du peu de droits qui leur restent dans les territoires.

M. Waddell: Les droits de qui?

M. Fennell: Vous le savez.

M. Waddell: Pas les droits des autochtones.

M. Fennell: Ce projet de loi accorde ni plus ni moins au gouvernement le droit d'exproprier au nom d'une société de la Couronne qui, comme toutes les autres, finira par s'enliser dans un déficit et gaspiller des fonds au lieu de les dépenser dans l'intérêt des contribuables. Ce projet de loi n'aide ni les sociétés canadiennes ni les Canadiens. En dépit de ce don de 25 p. 100 que les territoires accordent à ces gens, aucun taux de rendement convenable n'est prescrit comme il le serait dans le secteur privé. Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement a le droit d'exproprier des sociétés appartenant à des Canadiens. Il s'agit simplement d'un impôt perçu rétroactivement des contribuables canadiens.

Ce projet de loi aura également des répercussions sur les caisses de retraite qui placent beaucoup de leurs fonds dans l'exploitation de l'énergie au Canada. Il est vrai que les caisses de pension ne sont pas assujetties à l'impôt. Il s'agit ici d'un impôt de 25 p. 100 qui sera prélevé des caisses de pension au Canada.

● (1430)

A mon avis, c'est une honte que nos concitoyens du troisième âge éprouvent des difficultés. Mais nous aurons des ennuis encore plus grands lorsque les Canadiens issus de la dernière explosion démographique atteindront le troisième âge. Qui acquittera la facture? Le secteur privé fait mieux de l'acquitter, car les ressources du gouvernement s'épuisent.

J'invite le gouvernement à examiner et à réexaminer attentivement notre motion. Les sociétés dont au moins 51 p. 100 des actions appartiennent à des Canadiens ne devraient pas être expropriées. Les sociétés étrangères qui conviennent de laisser des Canadiens se porter acquéreur de 51 p. 100 de leurs actions, soit directement, soit par le biais des caisses de pension, ne devraient pas non plus être expropriées.

Considérez un peu les actionnaires de la caisse de pension d'Imperial Oil, par exemple. Des Canadiens détiennent 30 p. 100 des actions d'Imperial Oil soit directement, soit par le biais de sa caisse de pension. Même si cette proportion n'est pas très forte, ces Canadiens sont taxés par suite de l'expropriation prévue par le bill C-48. J'exhorte donc le gouvernement à bien examiner notre motion en tenant compte des effets du projet sur les Canadiens. Il est injuste et malhonnête.

Mon collègue, le député de York-Peel (M. Stevens), nous proposait tout à l'heure, si seulement 30 p. 100 d'Imperial Oil appartient aux Canadiens, de prendre 20 p. 100 puis de trouver une formule pour encourager les sociétés étrangères à se canadianiser au lieu de recourir à une méthode aussi manifestement dictatoriale. Cela peut se faire, mais progressivement avec du temps, et non pas en sabrant dans le tas.

La libre entreprise, avec des capitaux étrangers, aidera le pays à exploiter son pétrole. Le gouvernement canadien a épuisé tout son crédit. Il n'a plus de ressources financières, et son grand ami, Dome, n'a plus de sou. Il se retrouve maintenant au bord de l'abîme, priant Dieu qu'on découvre du pétrole dans un des trois ou quatre trous, j'ignore combien il en a foré cet été, pour soulager ses difficultés financières.